

 République Française. Liberté, Égalité, Fraternité.

 [Accueil Légifrance.fr](https://www.legifrance.fr) - le service public de la diffusion du droit

Arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication »

NOR : ESRS2414603A

[Accéder à la version consolidée](#)

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/7/8/ESRS2414603A/jo/texte>

[JORF n°0163 du 10 juillet 2024](#)

Texte n° 58

Version initiale

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le [code de l'éducation](#), notamment ses [articles D. 643-1 à D. 643-35-1](#) ;
Vu l'[arrêté du 19 décembre 2022](#) portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication » ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 14 mai 2024 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 22 mai 2024,
Arrêtent :

Article 1

Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé relatives au tableau de synthèse sont remplacées par celles figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions de l'annexe IV a de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé relatives aux unités constitutives du diplôme sont remplacées par celles figurant à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3

Les dispositions de l'annexe IV b de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé relatives aux dispenses d'unités sont remplacées par celles figurant à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4

Les dispositions de l'annexe IV c de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé relatives au règlement d'examen sont remplacées par celles figurant à l'annexe IV du présent arrêté.

Article 5

Les dispositions de l'annexe IV d de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé relatives à la définition des épreuves sont remplacées par celles figurant à l'annexe V du présent arrêté.

Article 6

Les dispositions de l'annexe VI de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé relatives au tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien diplôme et du nouveau diplôme sont remplacées par celles figurant à l'annexe VI du présent arrêté.

Article 7

A l'article 6 de l'arrêté du 19 décembre 2022 susvisé, après les mots : « en Nouvelle Calédonie » sont ajoutés les mots : « dans sa version résultant de l'arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication » ».

Article 8

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter de la session d'examen 2025.

Article 9

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES

ANNEXE I

TABLEAU DE SYNTHÈSE-ACTIVITÉS-BLOCS DE COMPÉTENCES-UNITÉS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMMUNICATION

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
Pôle d'activités 1	Bloc de compétences 1	
Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication	Contribuer à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication	Unité U 5
-Prise en charge de la demande de l'annonceur -Élaboration du plan de communication dans un environnement digitalisé -Pilotage du plan de communication	-Prendre en charge la demande de l'annonceur -Élaborer un plan de communication dans un environnement digitalisé -Piloter un plan de communication	Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication
Pôle d'activités 2	Bloc de compétences 2	
Conception et mise en œuvre de solutions de communication	Concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication	
-Veille créative et technologique au service de la demande -Création de contenus et de solutions de communication -Production et diffusion des solutions de communication -Achats et relations avec des prestataires	-Mettre en œuvre une veille créative et technologique au service de la demande -Créer des contenus et des solutions de communication -Produire et diffuser des solutions de communication -Acheter des prestations	Unité U 6 Conception et mise en œuvre de solutions de communication

-Contrôle et évaluation des solutions de communication	-Contrôler et évaluer les solutions de communication	
Pôle d'activités 3	Bloc de compétences 3	
Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes	Accompagner le développement de solutions media et digitales innovantes	
<ul style="list-style-type: none"> -Collecte, analyse et diffusion d'informations sur les évolutions de l'écosystème media et digital -Construction et positionnement d'une offre media et digitale innovante -Accompagnement des équipes commerciales dans la valorisation de solutions media et digitales innovantes -Conseil aux annonceurs dans la mise en œuvre de solutions media et digitales innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> -Collecter, analyser et diffuser des informations sur les évolutions de l'écosystème media et digital -Construire et positionner une offre media et digitale innovante -Accompagner des équipes commerciales dans la valorisation de solutions media et digitales innovantes -Conseiller les annonceurs dans la mise en œuvre de solutions media et digitales innovantes 	Unité U 7 Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes

<p style="text-align: center;">Cultures de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rendre compte de manière succincte de différentes positions présentes dans un ensemble documentaire à dominante textuelle portant sur une question de société -Mobiliser des exemples d'opérations ou de campagnes de communication illustrant les positions présentes dans l'ensemble documentaire en s'appuyant sur les connaissances acquises et la réflexion menée en cours de formation -Analyser une opération ou une campagne de communication en lien avec la question de société abordée à travers les procédés qu'elle mobilise -Concevoir et rédiger un message dans une situation de communication donnée -Mobiliser les références culturelles qui peuvent le sous-tendre -Justifier la cohérence du message produit au regard de la situation de communication donnée 	Unité U 1 Cultures de la communication
<p style="text-align: center;">Langue vivante étrangère 1 Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Compréhension de documents écrits -Production et interaction écrites 	Unité U 2 Langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite
<p>Langue vivante étrangère 1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Compréhension de l'oral -Production et interaction orales 	Unité U 3 Langue vivante étrangère 1 : Production orale en continu et en interaction
<p>Culture économique, juridique et managériale</p> <ul style="list-style-type: none"> -Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée -Exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale 	Unité U 4 Culture économique, juridique et managériale

<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions économiques, juridiques ou managériales et les méthodologies adaptées aux situations proposées -Établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique -Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée 	
Bloc facultatif Langue vivante étrangère 2 Niveau B1 du CECRL pour les activités langagières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> -Compréhension de documents -Production et interaction orales 	Unité UF 1 Langue Vivante 2
Bloc facultatif Engagement étudiant	Unité UF 2 Engagement étudiant
Bloc facultatif Entrepreneuriat Compétences dans le domaine de la création ou de la reprise d'une entreprise intervenant dans le secteur de la communication, et plus particulièrement dans le domaine de la prestation de services	Unité UF 3 Entrepreneuriat

Annexe

ANNEXE II

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS	INTITULÉS
U1	Cultures de la communication
U2	Langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite
U3	Langue vivante étrangère 1 : Production orale en continu et en interaction
U4	Culture économique, juridique et managériale
U5	Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication
U6	Conception et mise en œuvre de solutions de communication
U7	Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes
UF1 Unité facultative	Langue vivante étrangère 2
UF2 Unité facultative	Engagement étudiant
UF3 Unité facultative	Entrepreneuriat

Annexe

ANNEXE III

DISPENSES D'UNITÉS

Les candidats titulaires d'un BTS d'une autre spécialité ou d'un autre diplôme national de niveau 5 ou supérieur seront, à leur demande, dispensés de subir les épreuves U2 « Langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite » et U3 « Langue vivante étrangère 1 : Production orale en continu et en interaction ».

Les candidats titulaires d'un BTS d'une autre spécialité ou d'un autre diplôme national de niveau 5 ou supérieur ayant validé une unité d'enseignement de droit, d'économie et de management au cours de leur formation seront, à leur demande, dispensés de subir l'unité U4 « Culture économique, juridique et managériale » définie par l'arrêté du 15 février 2018 (publié au JO n° 54 du 6 mars 2018).

Annexe

ANNEXE IV RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS Communication				Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF étendu		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Nature des épreuves et unités	Unité	Coef	Crédits européens	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Epreuve générale E1 Cultures de la communication	U1	3	17	Ponctuelle écrite	4h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4h
Epreuve générale E2 Langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U2	1,5	9	Ponctuelle écrite	2h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
Epreuve générale E3 Langue vivante étrangère : Production orale en continu et en interaction	U3	1,5	9	Ponctuelle orale	20 min*	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20 min*

Epreuve générale E4 Culture économique, juridique et managériale	U4	3	17	Ponctuelle écrite	4h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4h
Epreuve professionnelle E5 Contribution à l'élaboration et au piloteage de la stratégie de communication	U5	5	28	Ponctuelle écrite	4h	Ponctuelle écrite	4h	Ponctuelle écrite	4h
Epreuve professionnelle E6 Conception et mise en œuvre de solutions de communication	U6	4	23	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	40 min
Epreuve professionnelle E7 Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes	U7	3	17	CCF		CCF		Ponctuelle écrite	3h
EF1 Langue vivante étrangère 2**	UF1			Ponctuelle orale	15 min*	Ponctuelle orale	15 min*	Ponctuelle orale	15 min*
EF2 Engagement étudiant	UF2			CCF	20 min	CCF	20 min	Ponctuelle orale	20 min
EF3 Entrepreneuriat	UF3			Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min

*Temps de préparation de 20 minutes

** La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire E2. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Annexe

ANNEXE V
DÉFINITION DES ÉPREUVES
Epreuve E1-Cultures de la communication
U1-Coefficient 3

1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- rendre compte de manière succincte de différentes positions présentes dans un ensemble documentaire à dominante textuelle portant sur une question de société
- mobiliser des exemples d'opérations ou de campagnes de communication illustrant les positions présentes dans l'ensemble documentaire en s'appuyant sur les connaissances acquises et la réflexion menée en cours de formation
- analyser une opération ou une campagne de communication en lien avec la question de société

abordée à travers les procédés qu'elle mobilise

- concevoir et rédiger un message dans une situation de communication donnée
- mobiliser les références culturelles qui peuvent le sous-tendre
- justifier la cohérence du message produit au regard de la situation de communication donnée

2. Contenu

L'unité U1 de Cultures de la Communication est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences suivantes du référentiel :

- convoquer les modèles appropriés à la compréhension d'une situation de communication
- appréhender la construction des discours médiatiques, leur légitimité et leur validité
- questionner les usages et la réception des media
- évaluer la fiabilité d'un contenu
- appréhender une cible, les représentations et les comportements associés
- utiliser des codes et des imaginaires appropriés à la cible
- problématiser les notions d'identité et d'image et leurs enjeux
- identifier et comprendre les spécificités de l'annonceur
- mettre en perspective la communication de l'annonceur au regard des enjeux sociétaux
- percevoir la représentation comme une construction
- identifier les éléments constitutifs du message publicitaire et comprendre les objectifs qu'ils visent
- identifier les codes des différents supports et les horizons d'attente qu'ils génèrent
- analyser les moyens d'optimiser la circulation et la réception du message
- maîtriser la langue écrite
- mobiliser de manière pertinente des références culturelles (littéraires, artistiques, audiovisuelles)
- produire un message écrit adapté aux supports, aux objectifs et aux cibles
- maîtriser les étapes de la conception et de la production du message visuel
- maîtriser les étapes de l'élaboration et de la production du message audio et vidéo
- maîtriser les codes et spécificités des différents supports digitaux en vue de l'élaboration de solutions digitales

Elle nécessite la mobilisation des savoirs et savoir-faire décrits dans le référentiel.

3. Critères de l'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- la précision, la rigueur et la finesse de l'expression
- la richesse de la culture générale
- la qualité du recul critique
- la curiosité intellectuelle, la culture générale et l'ouverture d'esprit
- la qualité de l'analyse des médias en fonction d'un contexte historique et sociologique donné
- la pertinence de l'analyse d'une cible fondée sur la distinction nette entre réalités et représentations
- la bonne compréhension des cultures des annonceurs
- la précision des connaissances dans l'analyse et la production de messages (texte, image, son,

messages digitaux, etc.).

4. Modalités d'évaluation

A. Forme ponctuelle (écrite, durée 4 heures)

Le programme de la deuxième année de formation est composé de 3 thématiques renouvelées par tiers chaque année. L'épreuve prend appui sur un ensemble documentaire lié à au moins une thématique du programme de la deuxième année de formation et comporte trois questions distinctes, d'un poids sensiblement équivalent.

La première question prend appui sur une série de documents : textes et éventuellement iconographies. Le candidat doit identifier à partir des documents proposés et de ses connaissances personnelles, les différentes positions sur un sujet en lien avec l'un des thèmes au programme et déterminer comment ces positions se manifestent dans le domaine de la communication.

La deuxième question prend appui sur une série de documents relatifs à une opération ou campagne de communication. Le candidat doit analyser les procédés de cette opération ou campagne de communication, éventuellement comparée à une ou plusieurs autres, ou référée à des éléments de culture générale (littéraire, artistique ou audiovisuelle), afin de mettre en valeur les choix opérés au regard de la thématique abordée précédemment.

La troisième question conduit le candidat à réaliser, en le justifiant, un travail de conception et de rédaction à partir de la demande précise d'un annonceur réel ou fictif évoluant dans le contexte décrit par l'ensemble documentaire précédent. L'annonceur pourra éventuellement être celui de la campagne de communication étudiée précédemment, à laquelle il s'agira dans ce cas d'apporter des inflexions sensibles.

B. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation se présente sous la forme de deux situations d'évaluation. Chaque situation vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité 1. Chaque situation est d'une durée de 2 heures dont au moins une écrite.

Le CCF évaluera les mêmes compétences et connaissance, mises en œuvre dans les mêmes types d'activités et avec les mêmes données que l'épreuve ponctuelle.

Les critères d'évaluation sont identiques à ceux décrits dans l'épreuve sous sa forme ponctuelle.

Epreuve E2-Langue vivante étrangère 1

Compréhension de l'écrit et expression écrite

U2-Coefficient 1,5

Liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.

1. Finalités et objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer au niveau B2 les activités langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits
- production et interaction écrites.

A. Forme ponctuelle-durée 2 heures

Dictionnaire unilingue autorisé.

Support (s) pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue vivante étrangère dont le contenu est ancré dans des situations relatives à l'entreprise et au monde du travail ainsi que dans l'aire culturelle et linguistique de référence. L'ensemble n'excède pas 50 lignes (soit environ 4 300 signes, blancs compris).

Exercices : deux parties de même pondération sont proposées :

1. Compréhension de l'écrit
2. Expression écrite

Rédiger en français un compte rendu faisant apparaître les idées essentielles du ou des documents supports.

Rédiger en langue vivante un écrit (courrier, courriel, bref rapport, instruction, analyse, document commercial, argumentation, etc.) à partir d'éléments de contexte ou de consignes.

B. Contrôle en cours de formation pour les candidats issus de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités-2 situations d'évaluation

Les deux situations d'évaluation sont de même poids ; elles se déroulent au cours de la deuxième année et correspondent aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit (1 heure), expression écrite (1 heure,). Ces deux situations représentent la moitié de la note finale. Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

Epreuve E3-Langue vivante étrangère 1
Production orale en continu et en interaction
U3-Coefficient 1,5

Liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe.

1. Finalités et objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer au niveau B2 les activités langagières suivantes :

-compréhension de l'oral
-production et interaction orales.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer à l'oral dans une langue vivante : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à présenter, à partir d'un contexte professionnel ancré dans l'aire culturelle et linguistique de référence, un court propos organisé et à prendre part à un dialogue à contenu professionnel dans la langue choisie. Tout au long de l'épreuve, il est attendu que le candidat s'exprime dans une langue grammaticalement acceptable, adopte une prononciation claire et une intonation pertinente et mobilise une gamme de langue étendue.

L'évaluation permet de positionner le candidat par rapport un niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Que ce soit en CCF ou sous forme ponctuelle, la commission d'interrogation est composée d'un enseignant ou un formateur de langue vivante intervenant dans une section de STS tertiaire, de préférence en STS Communication.

L'épreuve représente la moitié de la note finale

A. Forme ponctuelle

Durée 20 minutes + 20 minutes de préparation

L'évaluation est fondée sur un dossier composé d'au moins deux documents de nature variée, dont un obligatoirement audio ou vidéo. L'enregistrement audio ou vidéo, d'une durée maximale de trois minutes, peut être un discours, une discussion, un commentaire de journal télévisé, un extrait d'émission de radio, une campagne de communication radiophonique, une vidéo disponible sur un site web d'hébergement, etc. Il ne s'agira cependant en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels. Les documents textuels, iconographiques ou numériques peuvent être une affiche ou encart publicitaire, un extrait de site internet ou intranet, une plaquette de communication, un extrait d'article de presse, etc. Au sein du dossier les documents sont accompagnés d'une mise en situation et d'indications se rattachant à une opération de communication

L'évaluation se déroule en deux temps :

-Une prise de parole en continu au cours de laquelle le candidat fait la présentation et l'analyse

de la situation professionnelle qui lui a été soumise

-La commission conduit un entretien avec le candidat qui doit lui permettre d'approfondir et de compléter les points abordés. Au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

B. Contrôle en cours de formation

Il est constitué d'une situation d'évaluation se déroulant au cours de la deuxième année entre février et juin et correspondant aux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : production orale en continu et en interaction (20 minutes + 20 minutes de préparation), coefficient 1,5.

La nature des supports d'évaluation ainsi que le déroulement de l'épreuve sont identiques à ceux de l'épreuve sous forme ponctuelle.

E4-Culture économique, juridique et managériale

U4-Coefficient 3

L'unité U4 Culture juridique, économique et managériale valide les compétences établies par l'arrêté du 15 février 2018 (publié au JO n° 54 du 6 mars 2018).

1. Finalités et objectifs

Cette épreuve vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité 4 ainsi que sa capacité à les mobiliser pour éclairer des problématiques de gestion d'entreprise à travers un questionnement croisant les champs disciplinaires économique, juridique et managérial.

2. Modalités et critères d'évaluation

L'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat à :

- analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée
- exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale
- proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions économiques, juridiques ou managériales et les méthodologies adaptées aux situations proposées
- établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique
- prendre des décisions opérationnelles intégrant les dimensions économique, juridique et managérial
- exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée

A. Forme ponctuelle (épreuve écrite, durée : 4 heures)

L'épreuve a pour objet d'évaluer les capacités du candidat à mobiliser des notions d'économie, de droit et de management afin de formuler un raisonnement dans un contexte concret.

L'épreuve prend appui sur un dossier qui comprend :

- la présentation d'une situation contextualisée d'entreprise contenant des problématiques de

nature économique ou juridique ou managériale

- une base documentaire
- une série de questions permettant de structurer et d'orienter le travail à réaliser par le candidat

Le dossier documentaire d'une dizaine de pages au maximum, ainsi que le questionnaire couvrent les trois champs de cette unité. Pour chaque question, une réponse construite et argumentée est attendue.

L'épreuve est corrigée par un professeur ayant en charge l'enseignement de « culture économique juridique et managériale » en section de technicien supérieur.

B. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation se présente sous la forme de deux situations d'évaluation.

Chaque situation vise à évaluer les compétences acquises par le candidat dans le cadre de l'unité 4, en faisant apparaître une complémentarité d'approche des champs disciplinaires. L'ensemble des deux situations doit permettre d'évaluer les compétences du candidat dans chacun des trois champs économique, juridique et managérial. Chaque situation est d'une durée de 2 heures dont au moins une écrite.

Le niveau d'exigence et les critères d'évaluation sont identiques à ceux décrits dans l'épreuve sous sa forme ponctuelle.

E5-Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication

U5-Coefficient 5

1. Finalités et objectifs

Cette épreuve vise à évaluer chez le candidat l'acquisition des compétences décrites dans les activités déclinées dans le bloc de compétences 1 « Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication », à savoir :

- prise en charge de la demande de l'annonceur ;

- élaboration du plan de communication dans un environnement digitalisé ;
- pilotage du plan de communication.

2. Contenu

L'unité U5 est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences suivantes du référentiel :

- prendre en charge la demande de l'annonceur
- élaborer un plan de communication dans un environnement digitalisé
- piloter un plan de communication

3. Critères de l'évaluation

Les critères d'évaluation correspondent aux critères de performance exprimés pour chaque compétence du bloc 1 « Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication » figurant dans le référentiel de certification.

4. Modalités d'évaluation

Cette épreuve est organisée uniquement sous la forme ponctuelle.

L'épreuve est écrite et d'une durée de 4 heures.

Elle revêt la forme d'une étude de cas relative à la contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication.

Elle prend appui sur la situation d'une entreprise ou d'un autre type d'organisation.

Un dossier documentaire est fourni : il comporte des éléments relatifs à une situation réelle d'organisation ayant trait à :

- la présentation de l'environnement et de ses évolutions, notamment dans le secteur de la

communication, et sur le plan sociétal, réglementaire et technologique

- la présentation des caractéristiques de l'organisation support de l'épreuve et des enjeux auxquels elle

est confrontée

- la stratégie de communication mise en œuvre par cette organisation

Le candidat devra réaliser un diagnostic relatif à la stratégie de communication de l'organisation, en prenant appui sur une démarche de veille relative à l'écosystème de la communication. Ce diagnostic permettra de faire émerger les enjeux sociétaux, réglementaires et technologiques et de formuler des préconisations relatives à la stratégie de communication de l'annonceur.

Le candidat, à partir de la même situation, sera amené à proposer un plan de communication, ainsi que les moyens et outils permettant d'en assurer le pilotage, en prenant appui sur les éléments mis en évidence dans le cadre du diagnostic réalisé.

En outre, cette épreuve comportera une dimension juridique.

5. Composition de la commission de correction

Pour l'évaluation de l'épreuve, il est fait appel aux professeurs d'Economie et Gestion enseignant en section de technicien supérieur " Communication ", ayant en charge au moins l'un des enseignements professionnels.

E6-Conception et mise en œuvre de solutions de communication

U6-Coefficient 4

1. Finalités et objectifs

L'objectif visé est d'apprécier l'aptitude du candidat à concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication.

L'épreuve permet plus précisément de vérifier l'aptitude du candidat à :

- rechercher des informations pertinentes afin de mettre en œuvre une veille créative et

technologique

-procéder à la conception et la mise en œuvre de solutions de communication en mobilisant des

acteurs variés dont le travail sera organisé et coordonné en mode projet

-mobiliser les techniques et notions nécessaires pour la création, la production et la diffusion de solutions de communication

-recourir à des prestataires en cas de besoin

-mettre en œuvre des modalités de contrôle et d'évaluation de la solution de communication

proposée

2. Contenu

L'unité U6 de « conception et mise en œuvre de solutions de communication » est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences suivantes du référentiel de certification :

-mettre en œuvre une veille créative et technologique au service de la demande

-créer des contenus et des solutions de communication

-produire et diffuser des solutions de communication

-acheter des prestations

-contrôler et évaluer les solutions de communication

3. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont ceux qui sont décrits au regard de chaque compétence du bloc 2

« concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication » figurant dans le référentiel de compétences.

4. Modalités d'évaluation

L'épreuve porte sur l'ensemble des productions réalisées par le candidat durant sa période de formation, en milieu professionnel ou en atelier de professionnalisation. Ces différentes productions figurent dans le portfolio du candidat.

L'épreuve prend appui sur un dossier professionnel qui comporte les documents suivants :

-un tableau synoptique de description du portfolio numérique réalisé par le candidat. Ce tableau doit indiquer les productions réalisées, les annonceurs concernés et les types de supports de communication. Le portfolio regroupe l'ensemble des productions réalisées par le candidat au cours de sa formation qui doivent témoigner d'une certaine diversité (production destinée à l'imprimerie, production audio-visuelle, production digitale, communication directe, communication interne ...);

-trois fiches descriptives de situation professionnelle relatives chacune à une réalisation emblématique parmi celles listées dans le portfolio du candidat. L'ensemble des fiches doit démontrer que le candidat maîtrise les compétences liées à la totalité des activités du bloc. Une des fiches au moins doit décrire une réalisation prenant appui sur une demande réelle rencontrée de manière privilégiée mais non exclusive en stage. Le modèle de fiche descriptive est présenté dans la circulaire nationale d'organisation ;

-les attestations de stage ou les certificats de travail

L'ensemble des productions présentées dans le dossier devra être accessible par le jury lors de l'épreuve. Le candidat se présente à l'épreuve avec l'équipement permettant d'accéder et de consulter le dossier et les productions numériques. Le dossier constitue une œuvre originale et personnelle soumise à la réglementation de la fraude aux examens ; tout plagiat sera considéré comme une situation de fraude.

Le dossier constitue un élément substantiel de l'épreuve. L'absence de présentation du dossier dans les délais prescrits ou un dossier non conforme entraîne l'impossibilité d'interroger le candidat : la mention NV (non valide) est alors reportée sur le bordereau de notation et le diplôme ne peut être délivré. Ce dossier est mis à disposition du jury dans les conditions définies par la circulaire nationale d'organisation. Il fait notamment l'objet d'un contrôle de conformité organisé par les autorités académiques

A. Forme ponctuelle (orale, durée : 40 minutes)

Organisation de l'épreuve

Les candidats passent l'épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques en utilisant leur propre matériel. Ils doivent se munir des équipements mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques, productions et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont responsables de l'accès à ces ressources. La circulaire nationale d'organisation précise les conditions matérielles de déroulement des interrogations.

Déroulement de l'épreuve L'épreuve comporte deux parties :

Première partie : parcours de professionnalisation (durée 20 minutes maximum)

Pendant 5 minutes au maximum, le candidat présente son parcours de professionnalisation en lien avec les compétences du bloc « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication »

Pendant 15 minutes, un échange avec le jury, permet au candidat d'explicitier son parcours de professionnalisation, en démontrant sa claire compréhension du cadre professionnel de réalisation de ses productions, des enjeux associés et de sa capacité à identifier les usages ou les pratiques professionnelles les plus pertinentes.

Le questionnement de la commission d'interrogation s'appuie sur le tableau synoptique du candidat. Il permet au candidat d'explicitier ses productions, les contextes, les enjeux et de justifier ses choix créatifs. La commission peut faire varier, par le questionnement, différents paramètres afin de vérifier le degré d'acquisition des compétences.

Deuxième partie : approfondissement à partir des fiches descriptives de situations professionnelles (durée 20 minutes)

Le candidat est interrogé à partir d'une ou plusieurs des fiches descriptives de situations professionnelles présentes dans son dossier professionnel.

La commission d'interrogation conduit un entretien destiné à évaluer par sondage le degré de maîtrise par le candidat de l'ensemble des compétences relevant du bloc 2 « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication ». Pour cela, la commission peut faire varier, par le questionnement, différents paramètres. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout document à sa convenance.

Composition de la commission d'interrogation

La commission d'interrogation est composée des membres suivants :

-un professeur d'économie-gestion chargé de l'enseignement du bloc 2 « concevoir et mettre en

œuvre des solutions de communication »

-un professeur chargé de l'enseignement des « cultures de la communication »

-un professionnel du secteur de la communication

En cas d'absence de l'un des professeurs, celui-ci peut être remplacé par un autre professeur chargé des enseignements professionnels intervenant en atelier de professionnalisation.

En cas d'absence du professionnel, la commission peut toutefois valablement se tenir et délibérer.

B. Contrôle en cours de formation

Organisation de l'épreuve

Les candidats passent l'épreuve dans leur centre de formation. Ils doivent se munir des équipements mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques, productions et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont responsables de l'accès à ces ressources. La circulaire nationale d'organisation précise les conditions matérielles de déroulement des interrogations.

Déroulement de l'épreuve

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation conduites à partir du dossier professionnel du candidat :

Situation A-Parcours de professionnalisation

Cette situation évalue le parcours de professionnalisation du candidat en lien avec les compétences du bloc 2 « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication ».

Au cours de sa formation, des temps d'échanges et de bilan individuel permettent au candidat d'explicitier son parcours de professionnalisation, en démontrant sa claire compréhension du cadre professionnel de réalisation de ses productions, des enjeux associés et de sa capacité à identifier les usages ou les pratiques professionnelles les plus pertinentes. Ces échanges permettent également au candidat d'explicitier ses productions, les contextes, les enjeux et de justifier ses choix créatifs. L'équipe pédagogique conserve une trace de ces échanges et des éléments de suivi.

L'évaluation, en fin de formation, s'appuie sur l'ensemble des informations collectées et sur le dossier du candidat pour déterminer le degré de maîtrise des compétences. Les évaluateurs renseignent la grille d'évaluation dont le modèle est fourni par la circulaire nationale d'organisation.

Situation B-Approfondissement à partir des fiches descriptives de situations professionnelles

Cette situation d'évaluation a lieu en fin de formation après la situation A. Elle consiste en un entretien d'une durée maximale de 20 minutes qui s'appuie sur les fiches descriptives de situations professionnelles présentées par le candidat dans son dossier professionnel.

La commission d'interrogation évalue par sondage le degré de maîtrise par le candidat de l'ensemble des compétences relevant du bloc 2 « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication ». Pour cela, la commission peut faire varier, par le questionnement, différents paramètres. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout document à sa convenance.

À l'issue de cette seconde situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury la proposition de note sur 20 points selon les modalités déterminées par les autorités académiques. Conformément à la

réglementation, le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des évaluations. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

Composition de la commission d'interrogation

La commission d'interrogation est composée des membres suivants :

-le professeur d'économie-gestion chargé de l'enseignement du bloc 2 « concevoir et mettre en

œuvre des solutions de communication » intervenant en ateliers de professionnalisation

-le professeur chargé de l'enseignement des « cultures de la communication » intervenant en ateliers de professionnalisation

-un professionnel du secteur de la communication

En cas d'absence du professionnel, la commission peut toutefois valablement délibérer.

Epreuve E7-Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes

U7-Coefficient 3

1. Finalités et objectifs

L'objectif de l'épreuve E7 est de valider les compétences du candidat correspondant au bloc 3

« Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes » :

L'épreuve permet plus précisément de vérifier l'aptitude du candidat à :

- collecter, analyser et diffuser des informations sur les évolutions de l'écosystème media et digital
- construire et positionner une offre media et digitale innovante
- accompagner des équipes commerciales dans la valorisation de solutions media et digitales innovantes
- conseiller les annonceurs dans la mise en œuvre de solutions media et digitales innovantes

1. Contenu

L'unité U7 de « Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes » est validée par le contrôle de l'acquisition des compétences suivantes du référentiel de certification :

- Collecter, analyser et diffuser des informations sur les évolutions de l'écosystème media et digital
- Construire et positionner une offre media et digitale innovante
- Accompagner des équipes commerciales dans la valorisation de solutions media et digitales innovantes
- Conseiller les annonceurs dans la mise en œuvre de solutions media et digitales innovantes

2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont ceux qui sont décrits au regard de chaque compétence du bloc 3

« Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes », figurant dans le référentiel de compétences.

3. Modalités d'évaluation

L'épreuve s'appuie sur un contexte d'entreprise diffusé aux enseignants de BTS Communication, dans des conditions définies par la circulaire d'organisation.

Ce contexte est identique pour les candidats évalués en contrôle en cours de formation comme pour ceux évalués sous forme ponctuelle.

A. Contrôle en cours de formation

Le contexte d'entreprise est complété localement par des questions et des problèmes à résoudre. Il sert de support d'évaluation de l'ensemble des compétences du bloc 3.

L'évaluation se déroule au cours de la 2^{ème} année de formation.

Elle prend la forme d'une situation d'évaluation qui doit mobiliser plusieurs modalités (exemple : dossier professionnel, jeux de rôle, soutenance orale, épreuve pratique sur poste informatique, etc.) définies au préalable par l'équipe pédagogique.

Cette situation d'évaluation se déroule sur plusieurs temps.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur en charge du bloc 3. Un professionnel peut être mobilisé.

B. Forme ponctuelle

Epreuve écrite Durée : 3 heures

L'épreuve prend appui sur le contexte d'entreprise figurant dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen et comporte une série de questions et/ ou des problèmes à résoudre relatifs aux compétences du bloc 3.

La correction de chaque copie est assurée par les professeurs d'économie gestion intervenant en BTS communication
L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points.

EF1-Langue vivante étrangère 2

Points supérieurs à 10

Durée 15 minutes, préparation 15 minutes

2. Objectifs

La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de la langue vivante étrangère obligatoire.

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à présenter un court propos organisé et prendre part à un dialogue à contenu professionnel dans la langue choisie.

L'évaluation se fonde sur une maîtrise du niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) des activités langagières de réception et de production orale de la langue concernée.

2. Modalités d'évaluation

L'évaluation est conduite par un enseignant ou un formateur intervenant en BTS Communication. L'épreuve consiste en un oral d'une durée maximale de 15 minutes, précédé de 15 minutes de préparation.

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs documents (texte, document iconographique, document audio ou vidéo) dans la langue vivante étrangère choisie, en relation avec le domaine professionnel.

Dans un premier temps le candidat rend compte du ou des documents et réagit au (x) thèmes abordé (s). S'ensuit un échange avec l'examineur, qui prend appui sur les propos du candidat en élargissant à des questions plus générales ou relevant du domaine professionnel. Au fil de cet échange, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, justifier son propos ou encore apporter des explications.

EF2 : Epreuve facultative engagement étudiant

Epreuve obligatoire de référence : E6 « Concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication »

Durée : 20 minutes sans préparation.

Objectifs

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur communication pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance au titre de l'engagement étudiant.

Cela peut concerner :

-l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire E6 « Concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication »

-le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du BTS Communication et plus particulièrement de compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire E6 « Concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication ».

Critères d'évaluation

-appropriation des compétences liées au domaine professionnel

-capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils

-qualité de l'analyse

-qualité de la communication

Modalités d'évaluation

A. Contrôle en cours de formation

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant, servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité (s) conduite (s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

-la présentation du contexte

- la description et l'analyse de (s) activité (s)
- la présentation des démarches et des outils
- le bilan de (s) activité (s)
- le bilan des compétences acquises

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire E6.

B. Forme ponctuelle

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Elle se déroule dans la continuité immédiate de l'épreuve E6. Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité (s) conduite (s) par le candidat. Cette fiche support de l'épreuve est à transmettre par le candidat au centre où se déroulera son interrogation selon les modalités arrêtées par les services rectoraux organisateurs. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte
- la description et l'analyse de (s) activité (s)
- la présentation des démarches et des outils
- le bilan de (s) activité (s)

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve E6 « Concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication ».

EF3 : Entrepreneuriat

Epreuve orale

Durée : 20 minutes

1. Objectif

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences des candidats dans le domaine de la création ou de la reprise d'une entreprise intervenant dans le secteur de la communication, et plus particulièrement dans le domaine de la prestation de services.

Elle s'attache à évaluer la créativité, la capacité d'analyse et la rigueur du candidat, ainsi que sa connaissance des règles de gestion dans une perspective de pérennité de l'activité proposée.

L'épreuve d'entrepreneuriat s'appuie sur :

- l'enseignement de Culture économique, juridique et managériale
- les enseignements dispensés dans le cadre des blocs de compétences du champ professionnel :
- les compétences spécifiques relevant de la définition d'un modèle économique (business model) et de sa traduction par un plan d'affaires (business plan).

1. Contenu

L'épreuve évalue :

- le diagnostic préalable à la création ou à la reprise d'une entreprise de prestation en communication
- le choix du positionnement de l'entreprise sur son marché
- le potentiel de développement de l'entreprise
- la solidité des relations de partenariat envisagées
- la gestion prévisionnelle des ressources humaines
- la faisabilité financière du projet de création ou de reprise

2. Critères d'évaluation

- le diagnostic est clair et pertinent
- le positionnement marketing retenu est judicieux et en cohérence avec le diagnostic
- le potentiel de développement est réaliste et correctement évalué
- les partenaires envisagés couvrent les besoins de l'entreprise

- les besoins en ressources humaines sont correctement anticipés
- le plan de financement est rigoureux, clair, complet et précis

3. Modalités d'évaluation

L'épreuve prend appui sur un dossier personnel composé du modèle économique et du plan d'affaires du projet de création ou de reprise d'une entreprise de prestation de services dans le secteur de la communication. Ce dossier comportant une dizaine de pages est remis à la commission d'évaluation deux semaines minimum avant l'épreuve.

L'épreuve est d'une durée de 20 minutes. Elle comporte une première partie d'une dizaine de minutes permettant au candidat d'exposer les points saillants de son modèle économique et de son plan d'affaires, suivie d'une phase de dialogue avec la commission d'interrogation. Lors de l'épreuve, le candidat apporte tout support ou document qu'il estime utile.

La commission d'interrogation est composée d'un professeur ayant en charge la préparation de cette épreuve et d'un professionnel du diplôme ou à défaut d'un deuxième professeur d'économie et gestion intervenant dans le BTS concerné. L'épreuve donne lieu à une note sur 20. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'obtention du diplôme.

Annexe

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS DE L'ANCIEN DIPLÔME ET DU NOUVEAU DIPLÔME

1. Tableau de correspondance entre épreuves ou unités du diplôme définies par l'arrêté du 11 juin 2009 modifié et celles définies par le présent arrêté

BTS Communication (arrêté du 11 juin 2009 modifié)			BTS Communication (présent arrêté)		
Epreuves ou sous-épreuves		Unités	Epreuves		Unités
E1	Cultures de la Communication	U1	E1	Cultures de la Communication	U1
E2	Expression et culture en langue vivante étrangère Langue A	U2	E2	Langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U2
E21	Compréhension et expression écrite -production orale U21		E3	Langue vivante étrangère 1 : Production orale en continu et en interaction	U3
E22	Compréhension orale U22				
E3 E31 E32	Economie, droit et management : Economie et Droit Management des entreprises	U3 U31 U32	E4	Culture économique, juridique et managériale	U4
E4	Relations commerciales	U4	E7	Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes	U7
E5	Activités de Communication	U5	E5	Contribution à la définition et au pilotage de la stratégie de communication	U5
E6	Projet et Pratiques de la	U6	E6	Conception et mise en œuvre de	U6

Communication			solutions de communication		
EF1	Langue vivante étrangère B	UF1	EF1	Langue vivante étrangère 2	UF1
EF2	Engagement étudiant	UF2	EF2	Engagement étudiant	UF2
			EF3	Entrepreneuriat	UF3

2. Tableau de correspondance entre épreuves ou unités du diplôme définies par l'arrêté du 19 décembre 2022 et celles définies par le présent arrêté

BTS Communication (arrêté du 19 décembre 2022)			BTS Communication (présent arrêté)		
Epreuves ou sous-épreuves		Unités	Epreuves		Unités
E1	Cultures de la Communication	U1	E1	Cultures de la Communication	U1
E2 E21 E22	Langue vivante étrangère 1 Compréhension de l'écrit et expression écrite Compréhension de l'oral, production orale en continu et en interaction	U2 U21 U22	E2	Langue vivante étrangère 1 : Compréhension de l'écrit et expression écrite	U2
			E3	Langue vivante étrangère 1 : Production orale en continu et en interaction	U3
E3	Culture économique, juridique et managériale	U3	E4	Culture économique, juridique et managériale	U4
E6	Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes	U6	E7	Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes	U7
E4	Contribution à la définition et au pilotage de la stratégie de communication	U4	E5	Contribution à la définition et au pilotage de la stratégie de communication	U5
E5	Conception et mise en œuvre de solutions de communication	U5	E6	Conception et mise en œuvre de solutions de communication	U6
EF1	Langue vivante étrangère 2	UF1	EF1	Langue vivante étrangère 2	UF1
EF2	Engagement étudiant	UF2	EF2	Engagement étudiant	UF2
EF3	Entrepreneuriat	EF3	EF3	Entrepreneuriat	UF3

Fait le 8 juillet 2024.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,
L. Vagner-Shaw

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
O. Jacob